

D 270324-16

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 26 mars 2024**

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Catherine PERDRIX  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Joséphine MAZUÉ  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVÉS POUR L'ANNEE 2024**

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriat ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 2 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

Depuis 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, le coût de ces dépenses s'élève à 166 017.77 € dont 55 063.68 € de masse salariale dédiée à l'entretien des équipements (pour rappel : 161 163.53 € en 2022, 161 599.64 pour 2021 contre 201 606,84 € en 2019).

D 270324-16

Comme chaque année, il a été tenu compte d'une revalorisation des forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation est également prévue pour les associations à vocation culturelle et de loisirs.

Après avoir accordé une augmentation importante en 2023 de la subvention du CCAS par rapport à 2022 (de 34 000 € à 55 000 €), il est prévu l'octroi d'une participation financière de 45 000 €, les grilles d'intervention en faveur de l'aide aux séjours ayant été réévaluées.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- Attribuer les participations financières communales 2024 aux organismes et associations comme indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2024 à 149 949 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 657363)

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue ink signature of Bernard Perret, the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of AIN.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

A blue ink signature of Emmanuelle Merle, the Secretary of the Session, written over a circular official stamp of the Municipality of AIN.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

2024

## Observations

Compte 65748	VIRIAT PATRIMOINE	996	
	Amis de l'Orgue	971	
	Chorale de Viriat "l'Adolie"	971	
	O TAC Club des Jeunes	971	
	Petits Potins	1 836	
	Petits Potins Ecole de Théâtre	600	6 élèves x 100 euros par élève
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique Convention (pour mémo)	14 867	Masse salariale de 2023-2024 : 41 296 euros *0,4 * 0,9 = 14 867 euros
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique convention solde année précédente (pour mémo)	2 759	Solde de la convention 2022-2023 = 41 817 *0,4 =16 727 euros - 13 968 euros soit 2 759 euros
	Sté musicale l'Espérance	5 203	
	Bulles en Bresse - festival BD	800	sur demande
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>29 974</b>		
Compte 65748	Amicale des boules	1 033	
	BCV	11 535	
	CSV (foot)	13 253	
	Gymnastique Club VIRIAT	8 014	
	Entente Haltérophilie	1 169	
	Gym Volontaire	394	
	Gym Volontaire - 50 ans du club	500	Versement sur demande
	Arts Martiaux VIRIAT	3 839	
	RCV	12 606	
	Line Dancer Viriat's	394	
	Viriat Marathon	1 626	
	Viriat Team	394	
	Viriat Tennis	3 166	
	Retraite sportive de VIRIAT	394	
Viriat Volley	1 487		
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>59 804</b>		
Compte 65748	Le Sésame	0	pas de subvention demandée
	En mouvement	394	Versement sur demande
	Amicale des Secouristes	300	
	Association paroissiale l'Avenir	311	
	club des retraités	1 670	
	Comité de Fleurissement	3 250	
	Courlis Cendré	214	
	Donneurs de sang	320	
	Sou des Ecoles	2 677	142+289 élèves *6,21
	LUDOTHEQUE	500	
	ULAC Anciens prisonniers de Guerre de l'ain Section VIRIAT FNAO	210	
	VIRIAT SORBOLO sur projet	1 000	Versement sur projet
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>10 846</b>		
<b>TOTAL ASSOCIATIONS VIRIAT</b>	<b>100 624</b>		
Compte 657362	CCAS	45 000	
Compte 65748	BTP CFA Ain	810	18 élèves - plafonné à 810 euros
	M.F.R La Vernée	540	6 élèves x 90
	M.F.R CORMARANCHE	180	2 élèves x 90
	LAP RESSINS 42720 NANDAX	90	1 élève x 90
	MFR BAGE	180	2 élèves x 90
	Cadets de la Gendarmerie	150	
<b>TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>1 950</b>		
Compte 65748	France Adot 01	150	
	Remboursement assurances individuelles Pompiers	1 400	Montant maximum. Sera versé suivant le justificatif
	Docteur Clown	150	
	Opération Brioche ADAPEI	525	
	La Maison du petit Monde (HFME)	150	
<b>TOTAL SOCIAL et MEDICAL</b>	<b>2 375</b>		

**TOTAL DES SUBVENTIONS****149 949**